

La liste de vérification suivante indique tous les renseignements qui seront vérifiés par le directeur du scrutin au moment d'examiner une déclaration de candidature. En consultant cette liste de vérification avant de déposer une déclaration de candidature, vous pourrez éviter des retards inutiles. Rappelez-vous que la déclaration de candidature doit être déposée auprès du directeur du scrutin avant 13 heures, le jour indiqué sur l'*Avis d'élection* étant le jour de la clôture du dépôt des déclarations de candidature. (Vérifiez la date exacte auprès de votre directeur du scrutin.)

## IL N'Y AURA AUCUNE EXCEPTION À L'HEURE LIMITE DE 13 HEURES.

Les déclarations de candidature seront acceptées au bureau du directeur du scrutin de la date de délivrance du décret de convocation des électeurs jusqu'à la date limite, mais nous vous conseillons de déposer votre déclaration rapidement étant donné qu'elle doit être vérifiée avant d'être admise. C'est aussi une bonne idée de prendre un rendez-vous au préalable avec le directeur du scrutin en vue du dépôt de votre déclaration afin d'éviter des retards inutiles. Il incombe au candidat potentiel de déposer sa déclaration de candidature dûment remplie auprès du directeur du scrutin avant l'heure limite de 13 heures. Les déclarations de candidature envoyées par télécopieur doivent également parvenir au directeur du scrutin avant l'heure limite de 13 heures.

### Partie 1 – Page 1

- Case n° 1.** Inscrivez le nom de la circonscription électorale dans laquelle vous êtes désigné candidat.
- Case n° 2.** Vos nom et prénom officiels. Indiquez votre nom de famille en premier, puis vos prénoms.
- Case n° 3.** Inscrivez votre nom, exactement comme vous souhaitez le voir apparaître sur le bulletin de vote. Votre nom de famille doit figurer en premier, puis vos prénoms ainsi que vos initiales, le cas échéant.

**REMARQUE :** Des mentions telles que M., M<sup>me</sup>, D<sup>r</sup>, Oncle **NE** sont **PAS** admises.

- Case n° 4.** Si un parti politique vous appuie, écrivez le nom de ce parti dans cette case. Si vous êtes un candidat indépendant, n'écrivez rien dans cette case et le mot « indépendant » sera indiqué à côté de votre nom sur le bulletin de vote. Si vous êtes appuyé par un parti politique et que vous négligez de remplir cette partie, la mention « indépendant » apparaîtra avec votre nom sur le bulletin de vote.

## Partie 1 – Page 2

Lisez attentivement la déclaration en haut de la page. Les candidatures recevables et irrecevables sont décrites dans l'article 53 de la *Loi électorale* comme suit :

**53(1)** Une personne peut se porter candidat si elle est un citoyen canadien qui satisfait aux conditions suivantes :

- a) être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- b) le jour du scrutin, avoir résidé au Manitoba depuis au moins six mois.

**53(2)** Les personnes suivantes ne peuvent être candidates :

- a) les députés à la Chambre des communes, les sénateurs et les députés à l'Assemblée législative d'une autre province ou d'un territoire;
- b) les conseillers municipaux;
- c) les personnes qui ne peuvent être candidates en application des articles 12 à 17 de la *Loi sur l'Assemblée législative*;
- d) les fonctionnaires électoraux et les recenseurs;
- e) les personnes détenues dans un établissement correctionnel;
- f) les personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi électorale* au cours des cinq années précédant le jour du scrutin;

**Il est essentiel de fournir tous les renseignements demandés sur cette page relativement au candidat.**

- Case n° 5.** Votre adresse domiciliaire est l'adresse à laquelle vous résidez. Quelques exemples de ce type d'adresses sont : 123, rue Main, Winnipeg (Manitoba) OU Lot 12, bloc 3, Bird Lake, OU section sud-ouest 6, township 4, rang 5 ouest, OU 25479, chemin 74N, MR de St. Clement. (Remarque : Ne mettez ni de numéro de case postale ni de numéro de RR.) **C'est l'adresse qui sera publiée dans les journaux.**
- Case n° 6.** Votre adresse postale si elle est différente de celle indiquée à la case n° 5.
- Case n° 7.** L'adresse indiquée dans cette case doit être une adresse permanente à laquelle il est possible de vous joindre, en tant que candidat, après une élection. Il peut s'agir de l'adresse de votre bureau ou de votre domicile. Cela ne peut pas être l'adresse temporaire du bureau de campagne électorale. Il ne faut pas non plus mettre une adresse postale comme un numéro de case postale ou de RR, lesquels ne sont pas des adresses de voirie.
- Case n° 8.** Il faut inscrire le numéro de téléphone résidentiel de l'agent officiel ou celui de son lieu de travail, ainsi que son numéro de télécopieur et son adresse électronique (le cas échéant). Il faut inscrire la mention S.O., pour indiquer sans objet. Les numéros demandés (de téléphone et de télécopieur) sont des numéros personnels et non ceux du bureau de campagne électorale.
- Cases n° 9 et 10.** En tant que candidat désigné, vous devez inscrire la date et apposer votre signature dans ces cases afin d'indiquer que vous remplissez les

conditions requises pour être candidat, que vous acceptez votre désignation de candidat et que vous acceptez l'appui d'un parti politique (le cas échéant).

## Partie 1 – Page 3

Il est essentiel de fournir tous les renseignements demandés sur cette page relativement à l'agent officiel désigné.

- Case n° 11.** Indiquez le nom de la personne que vous avez nommée agent officiel.
- Case n° 12.** Indiquez l'adresse domiciliaire de votre agent officiel (l'adresse à laquelle il réside). Quelques exemples de ce type d'adresses sont : 123, rue Main, Winnipeg (Manitoba) OU Lot 12, bloc 3, Bird Lake, OU section sud-ouest 6, township 4, rang 5 ouest, OU 25479, chemin 74N, MR de St. Clement. (N'indiquez ni un numéro de boîte postale ni un numéro de RR.)
- Case n° 13.** Inscrivez l'adresse postale de l'agent officiel (si elle est différente de celle indiquée à la case n° 12).
- Case n° 14.** L'adresse indiquée dans cette case doit être une adresse permanente à laquelle il est possible de joindre l'agent officiel après une élection. Il peut s'agir de l'adresse de son bureau ou de sa résidence. Cela ne peut pas être l'adresse temporaire du bureau de campagne électorale. Il ne faut pas non plus mettre une adresse postale comme un numéro de case postale ou de RR, lesquels ne sont pas des adresses de voirie.
- Case n° 15 :** Il s'agit du numéro de téléphone résidentiel ou celui du lieu de travail, ainsi que du numéro de télécopieur et de l'adresse électronique, le cas échéant. Il faut inscrire la mention S.O., pour indiquer sans objet. Il ne s'agit pas des numéros de téléphone ni de télécopieur du bureau de campagne électorale.
- Cases n° 16 et 17.** En tant que candidat désigné, vous devez écrire la date et apposer votre signature dans ces cases pour indiquer la nomination de votre agent officiel.
- Cases n° 18 et 19.** Votre agent officiel doit écrire la date et apposer sa signature dans ces cases pour indiquer qu'il accepte sa nomination en tant qu'agent officiel.

## Partie 1 – Page 4

### Certificat attestant le dépôt de la déclaration de candidature

Le processus de vérification commencera dès que le directeur du scrutin reçoit votre déclaration de candidature. Ce processus permettra :

- de veiller à ce que tous les renseignements exigés aient été fournis;
- de vérifier les cent noms, les adresses et les signatures des personnes habilitées à voter et résidant dans votre circonscription électorale.

Une fois que ce processus est terminé et que le directeur du scrutin aura vérifié l'exactitude de tous les renseignements fournis, il vous délivrera le *Certificat attestant le dépôt de la déclaration de candidature*. Vous serez alors officiellement candidat à l'élection provinciale.

## Partie 1 – Page 5

### Avis de rejet de la déclaration de candidature

Si le directeur du scrutin trouve une erreur ou une omission dans votre déclaration de candidature, il vous délivrera cet avis en indiquant le motif du rejet de votre déclaration de candidature. La déclaration pourra donc être corrigée ou remplie au complet à condition qu'elle parvienne au directeur du scrutin avant l'heure limite de 13 heures le jour de la clôture du dépôt des déclarations de candidature.

## PARTIE 2

Il faut au moins cent noms, adresses et signatures de personnes habilitées à voter et résidant dans votre circonscription électorale pour que vous puissiez être désigné candidat à une élection. Nous vous conseillons de recueillir plus de cent signatures sur votre déclaration de candidature, dans le cas où certains noms seraient refusés parce que les signataires ne sont pas habiles à voter ou parce qu'ils ne résident pas dans votre circonscription électorale. Veillez à ce que les noms et adresses de ces personnes soient lisibles, car chaque inscription doit être vérifiée par le directeur du scrutin. **Les adresses indiquées doivent être des adresses de voirie ou géographiques (et non des adresses postales) afin que le directeur du scrutin puisse vérifier chaque nom et chaque adresse comme étant une adresse dans la circonscription électorale.**

Si ces signatures sont recueillies par plus d'une personne, la partie 2 de votre déclaration de candidature peut être photocopiée pour recueillir des signatures, puis attachée à la déclaration de candidature. La partie 1 ne doit être remplie qu'une seule fois et signée de la manière appropriée.

La vérification des signatures dans la partie 2 peut se faire dans la journée suivant la réception de la déclaration de candidature. Plutôt que de vous faire attendre dans son bureau pendant la vérification, le directeur du scrutin peut vous remettre une photocopie de la première page de la déclaration de candidature qui contient la case « réservé au bureau du directeur du scrutin », laquelle servira d'accusé de réception de votre déclaration de candidature. On communiquera avec vous dès que la vérification est terminée afin que vous puissiez passer chercher le récépissé officiel « Certificat attestant le dépôt de la déclaration de candidature », qui se trouve à la page 4 de la déclaration de candidature.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FINANCEMENT D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les **reçus aux fins de l'impôt** sont délivrés à des fins fiscales. En ce qui concerne ces reçus, veuillez prendre note des renseignements suivants :

- Seul un agent officiel, ou son adjoint (si l'un a été nommé), a le droit de délivrer des reçus aux fins de l'impôt dans le cadre d'une campagne électorale.
- Pour pouvoir délivrer des reçus aux fins de l'impôt, le candidat doit présenter une demande d'enregistrement auprès du directeur général des élections en soumettant les documents suivants :
  - le *Certificat attestant le dépôt de la déclaration de candidature*;
  - la Formule 911 – *Demande d'inscription d'un(e) candidat(e) en vue de la délivrance de reçus aux fins de l'impôt*.
- La demande d'enregistrement peut être déposée soit au bureau du directeur du scrutin, soit aux bureaux d'Élections Manitoba.
- La demande d'enregistrement, dûment remplie, doit être présentée avant la fin de la période de candidature.

**Nomination du vérificateur du candidat :** La Formule 908, *Avis de nomination du vérificateur du candidat*, doit être déposée auprès du service des finances d'Élections Manitoba, au plus tard au moment où un candidat présente sa *Déclaration de candidature*.

Communiquez avec Élections Manitoba si vous n'avez pas encore reçu la trousse de documents relatifs au financement d'une campagne électorale. Veuillez vous adresser à Élections Manitoba si vous avez d'autres questions.

**REMARQUE :** Les reçus aux fins de l'impôt ne seront pas délivrés sans la preuve que la déclaration de candidature ait été vérifiée et acceptée. La présentation du *Certificat attestant le dépôt de la déclaration de candidature*, dûment signé par le directeur du scrutin, est la meilleure façon de prouver que vous êtes un candidat officiel.

### Renseignements généraux

#### Élections Manitoba

200, rue Vaughan, bureau 120  
Winnipeg (Manitoba) R3C 1T5

Téléphone : 204 945-3225

Sans frais au Manitoba : 1 866 628-6837

Télécopieur : 204 945-6011

Courriel : [election@elections.mb.ca](mailto:election@elections.mb.ca)

Site Web : [www.electionsmanitoba.ca](http://www.electionsmanitoba.ca)

**Les candidats, les agents officiels et toutes les autres personnes sont encouragés à communiquer avec Élections Manitoba aussi souvent que nécessaire pour comprendre les exigences de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*.**

400

# Déclaration de candidature – Partie 1

Elections  
Manitoba 

Veillez écrire lisiblement,  
en lettres moulées

1. Circonscription électorale

2. NOM LEGAL

Nom

Prénom

3. NOM À INSCRIRE SUR LE BULLETIN DE VOTE

Nom

Prénom

4. PARTI POLITIQUE (le cas échéant)

RÉSERVÉ AU BUREAU DU DIRECTEUR DE SCRUTIN

Reçu le

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Heure

\_\_\_\_\_

Reçu par

\_\_\_\_\_

Signature

**RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT**

Je, soussigné, atteste que :

- j'ai qualité conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi électorale*;
- je souhaite voir mon nom apparaître sur le bulletin de vote tel qu'il est indiqué à la case 3 de la première page;
- les noms, adresses et signatures d'au moins 100 électeurs de la circonscription électorale où je présente ma candidature sont joints au présent formulaire;
- j'accepte d'être désigné candidat;
- j'accepte (le cas échéant) de représenter le parti politique indiqué à la case 4 de la première page;
- les renseignements suivants sont véridiques

5. Adresse du domicile du candidat, p. ex., 123, rue Main ou le numéro de la section, du township et du rang	
Code postal	
6. Adresse postale du candidat (si elle diffère de l'adresse indiquée à la case 5)	
Code postal	
7. Adresse au Manitoba à laquelle des documents légaux pourront être remis au candidat conformément à l'alinéa 55-1.(d) de la <i>Loi électorale</i> (ce qui exclut tout bureau temporaire de campagne électorale, case postale ou numéro de RR)	
Code postal	
8. Numéros de téléphone et adresse électronique du candidat	
N° de tél. à domicile	Télécopieur
N° de tél. au travail	
N° de tél. cellulaire	Courriel
9. Date	
10. Signature du candidat désigné	

## Déclaration de candidature – Partie 1 (page 3)

### Renseignements sur l'agent officiel

Je, soussigné, nomme en tant qu'agent officiel la personne désignée ci-dessous.

11. Nom de l'agent officiel	
12. Adresse du domicile de l'agent officiel : p. ex., 123, rue Main (ou la section, le township et le rang)	
13. Adresse postale de l'agent officiel (si elle diffère de l'adresse indiquée à la case 12)	
Code postal	
14. Adresse au Manitoba à laquelle des documents légaux pourront être remis à l'agent officiel conformément à l'alinéa 55-1.d) de la <i>Loi électorale</i> (ce qui exclut tout bureau temporaire de campagne électorale, case postale ou numéro de RR)	
Code postal	
15. Numéros de téléphone et adresse électronique de l'agent officiel	
N° de tél. à domicile	Télécopieur
N° de tél. au travail	
N° de tél. cellulaire	Courriel
16. Date	
17. Signature du candidat désigné	

### Consentement de l'agent officiel

Je, soussigné, accepte d'être nommé agent officiel du candidat désigné ci-dessus.

18. Date
19. Signature de l'agent officiel

**Certificat attestant le dépôt de la déclaration de candidature**

**Au directeur de scrutin : prière de remplir ce récépissé une fois que les documents de candidature sont vérifiés**

Je, soussigné, atteste à titre de directeur de scrutin pour la circonscription de

---

que j'ai délivré ce certificat, conformément au paragraphe 57(2) de la *Loi électorale*, pour la déclaration de candidature de

---

qui se présente à l'élection d'un membre de l'Assemblée législative pour la circonscription électorale susmentionnée.

---

Date

---

Signature du directeur de scrutin



**Nomination Paper - Part 2**  
**Déclaration de candidature - Partie 2**



Electoral Division  
 Circonscription électorale

**Please print clearly**  
**Veillez écrire lisiblement,**  
**en lettres moulées**

We, the undersigned, eligible voters in the above named Electoral Division nominate/Nous, soussignés, électeurs de la circonscription électorale indiquée ci-dessus, désignons  
 \_\_\_\_\_ as a candidate in the pending provincial election./comme candidat pour l'élection provinciale à venir.

Candidate's Name/Nom du candidat \_\_\_\_\_

	Name Nom	Residential Address Location Adresse du domicile	Signature
	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	
Ex.:	Jim Smith	123, rue Main St., City/Ville	<i>Jim Smith</i>
Ex.:	Suzanne Dupont	SW 30-T16-R2E Rural Municipality/Municipalité rurale	<i>Suzanne Dupont</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

**Nomination Paper - Part 2**  
**Déclaration de candidature - Partie 2**



Electoral Division  
 Circonscription électorale

**Please print clearly**  
**Veillez écrire lisiblement,**  
**en lettres moulées**

We, the undersigned, eligible voters in the above named Electoral Division nominate/Nous, soussignés, électeurs de la circonscription électorale indiquée ci-dessus, désignons \_\_\_\_\_ as a candidate in the pending provincial election./comme candidat pour l'élection provinciale à venir.

Candidate's Name/Nom du candidat

	Name Nom	Residential Address Location Adresse du domicile	Signature
	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	
Ex.:	Jim Smith	123, rue Main St., City/Ville	<i>Jim Smith</i>
Ex.:	Suzanne Dupont	SW 30-T16-R2E Rural Municipality/Municipalité rurale	<i>Suzanne Dupont</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

**Nomination Paper - Part 2**  
**Déclaration de candidature - Partie 2**



Electoral Division  
Circonscription électorale

**Please print clearly**  
**Veillez écrire lisiblement,**  
**en lettres moulées**

We, the undersigned, eligible voters in the above named Electoral Division nominate/Nous, soussignés, électeurs de la circonscription électorale indiquée ci-dessus, désignons \_\_\_\_\_ as a candidate in the pending provincial election./comme candidat pour l'élection provinciale à venir.

Candidate's Name/Nom du candidat \_\_\_\_\_

	Name Nom	Residential Address Location Adresse du domicile	Signature
	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	
Ex.:	Jim Smith	123, rue Main St., City/Ville	<i>Jim Smith</i>
Ex.:	Suzanne Dupont	SW 30-T16-R2E Rural Municipality/Municipalité rurale	<i>Suzanne Dupont</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

**Nomination Paper - Part 2**  
**Déclaration de candidature - Partie 2**



Electoral Division  
 Circonscription électorale

**Please print clearly**  
**Veillez écrire lisiblement,**  
**en lettres moulées**

We, the undersigned, eligible voters in the above named Electoral Division nominate/Nous, soussignés, électeurs de la circonscription électorale indiquée ci-dessus, désignons  
 \_\_\_\_\_ as a candidate in the pending provincial election./comme candidat pour l'élection provinciale à venir.

Candidate's Name/Nom du candidat \_\_\_\_\_

	Name Nom	Residential Address Location Adresse du domicile	Signature
	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	
Ex.:	Jim Smith	123, rue Main St., City/Ville	<i>Jim Smith</i>
Ex.:	Suzanne Dupont	SW 30-T16-R2E Rural Municipality/Municipalité rurale	<i>Suzanne Dupont</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Electoral Division  
Circonscription électorale

**Please print clearly**  
**Veillez écrire lisiblement,**  
**en lettres moulées**

We, the undersigned, eligible voters in the above named Electoral Division nominate/Nous, soussignés, électeurs de la circonscription électorale indiquée ci-dessus, désignons \_\_\_\_\_ as a candidate in the pending provincial election./comme candidat pour l'élection provinciale à venir.

Candidate's Name/Nom du candidat \_\_\_\_\_

	Name Nom	Residential Address Location Adresse du domicile	Signature
	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	<b>PLEASE PRINT/EN LETTRES MOULÉES S.V.P.</b>	
Ex.:	Jim Smith	123, rue Main St., City/Ville	<i>Jim Smith</i>
Ex.:	Suzanne Dupont	SW 30-T16-R2E Rural Municipality/Municipalité rurale	<i>Suzanne Dupont</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			